



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 306-2022**

---

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement d'emprunt numéro 306-2022 concernant la réhabilitation du pont Parson.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 octobre 2022.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022.

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard,

Greffier et directeur du Service juridique

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Entrée en vigueur – Règlement d'emprunt numéro : 306-2022

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 19 octobre 2022, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an 2022.

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique